



MAIRIE DE LES BRÉVIAIRES

République Française – Département des Yvelines – Arrondissement et Canton de Rambouillet

Madame, Monsieur,

Afin de permettre l'organisation des services périscolaires facultatifs pour la rentrée des classes 2022 - 2023, je vous prie de trouver ci-dessous la liste des documents nécessaires à l'inscription de votre enfant.

Pour toute demande d'inscription à la cantine ou à la garderie, vous devez fournir :

- ▶ La fiche sanitaire et de renseignements, dûment remplie et signée,
- ▶ Une attestation d'assurance responsabilité civile extrascolaire 2022-2023,
- ▶ La copie des pages de vaccinations du carnet de santé (DTPolio obligatoire),

1. Pour la CANTINE PÉRISCOLAIRE :

- ▶ Règlement cantine périscolaire (à retourner daté et signé).

Calendriers d'inscription :

- **Annexe 1.1 - Calendrier d'inscription annuelle** : si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière régulière, c'est-à-dire le(s) même(s) jour(s) chaque semaine et pour toute l'année.
- **Annexe 1.2 - Calendrier d'inscription mensuelle** : si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière irrégulière, c'est-à-dire que vous choisissez les jours de présence dans l'année. Vous devez déposer ce document à l'accueil de la Mairie au plus tard le 20 de chaque mois pour le mois suivant.
- **Annexe 1.3 - Calendrier d'inscription occasionnelle** : si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière très occasionnelle. Vous devez déposer ce document à l'accueil de la Mairie au plus tard le mardi avant 10h00 pour la semaine suivante.

2. Pour LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE :

- ▶ Règlement garderie périscolaire (à retourner daté et signé).

Calendriers d'inscription :

- **Annexe 2.1 - Calendrier d'inscription annuelle** : si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière régulière, c'est-à-dire le(s) même(s) jour(s) chaque semaine et pour toute l'année.
- **Annexe 2.2 - Calendrier d'inscription mensuelle** : si vous souhaitez inscrire votre enfant de manière ponctuelle, c'est-à-dire que vous choisissez les jours de présence dans l'année. Vous devez déposer ce document à l'accueil de la Mairie le 20 de chaque mois pour le mois suivant.

Les dossiers d'inscription doivent être déposés en Mairie

AVANT LE 07 JUILLET 2022

pour une prise d'effet dès le 1^{er} septembre, jour de la rentrée scolaire.

**TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REFUSÉ.
LES PREMIERS DOSSIERS COMPLETS SERONT PRIORITAIRES.**

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sincères salutations.

Le Maire,
Jacques FORMENTY



12 route des Haras - 78610 LES BRÉVIAIRES
Tél 01 34 57 83 10 - Email : secretariat@mairie-breviaires78.fr
Site internet : www.mairie-breviaires78.fr

Yvelines
RAMBOUILLET
TERRITOIRES